

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2025

EXPÉRIMENTATION VERS L'INSTAURATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION - (N° 386)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE40

présenté par
M. Fournier, rapporteur

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de trente expérimentations limitées au plus à »

les mots :

« , dans la limite de ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« d'un dispositif local de soutien alimentaire »

les mots :

« de trente expérimentations locales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.